



Changement de statut dans le titre de sejour

Par **katy**, le **17/09/2009** à **15:42**

Bonjour,rnrn rnrnJe suis russe et j'habite en France depuis 2 ans. J'ai obtenue mes 2 titres de sejours comme une conjointe de français. Avec mon mari on ne s'entend pas du tout, ce que rend notre vie commune insupportable et impossible. La meilleur solution pour nous est la separation.rnJ'ai une fille de 12 ans qui a sa carte d'identité française, qui est au collège en France, et elle est totalement à ma charge depuis sa naissance(son père(français) n'a jamais participé dans son entretien). J'ai mon travail ici, mes projets, les projets de ma fille. rnEst-ce que le changement de statut pour le parent d'enfant français dans mon cas est tout à fait réalisable ou il y a le risque de ne pas obtenir le titre de sejour? rnSi vous m'aidiez éclaircir cette question. rnrnje vous serai très reconnaissante. rnrnrnKaty

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:19**

Bonjour,rnrneffectivement, s'il y a rupture de la vie commune avec votre mari, le titre "conjoint de français" ne sera pas renouvelé.rnrnSi vous êtes parent d'enfant français, que votre enfant est mineur et que vous pouvez prouver qu'il est à votre charge, alors au moment du renouvellement du titre de séjour, présentez le dossier "parent d'enfant français" en vue du changement de statut. Ce titre de séjour est de plein droit et délivré assez aisément aux mamans si vous remplissez bien toutes ces conditions.

Par **katy**, le **08/10/2009** à **12:06**

Merci pour votre reponse, Anais!